briquetier, Henri Deminck, se retourna brusquement et, épaulant son fusil, il tira d'abord sur le chien qui ne fut pas atteint, puis il déchargea un second coup dans la direction du garde qui entendit la balle siffler à son oreille.

Malgré l'émotion bien naturelle qui l'avait éreint à ce moment, le garde n'en continua pas moins sa course et réussit à rattraper Deminck. Quant à son compagnon, Galle Adolphe, il avait détalé; il ne fut pas retrouvé.

C'est à l'audience de samedi que l'affaire était jugée : sur la table des pièces à conviction figure le fusil qui contient encore les deux cartouches — vidées il est vrai.

Le garde, entre les faits que nous avons exposés, raconte que si son chien n'avait pas mordu le braconnier à la cuisse, et n'avait mis ainsi ce dernier dans l'impossibilité de nuire, il aurait vraisemblablement eu à essuyer d'autres coups de feu.

Deminck, qui est briquetier et qui travaille à Marcq, a son domicile à Wasquehal : il n'a guère d'antécédents favorables. La prévention relevée contre les deux inculpés, Deminck et Galle, consiste dans la prévention de chasse, coups, voies de fait et infraction à un arrêté d'expulsion.

Deminck est condamné à trois ans de prison et seize francs d'amende.

Quant à Galle, il est condamné à trois mois.

A la sortie, on entend dire par le garde Rousseau qu'il fera tout son possible pour acquérir et garder à titre de souvenir le fusil du braconnier Deminck, quand l'arme sera vendue aux enchères, au mois de septembre, avec toutes les autres pièces à conviction, ainsi qu'il se fait chaque année.

BIXE ENTRE CONSCRITS. — Il est rare que chaque année, au moment du tirage au sort ou de la tournée du conseil de révision, il ne se produise pas à Roncq, entre les jeunes gens des jeux communes voisines, des altercations très-vives qui dégénèrent bientôt en pugilat et en mêlée générale.

C'est ce qui est arrivé, il y a quelques jours, au Pied-de-Bœuf à Roncq, entre les conscrits de Bondues et de Linselles ; le couteau a encore même joué son triste rôle : un nommé Vanacker a été frappé à la jambe à l'aide d'un instrument tranchant ; un autre, du nom d'Henri Six, a aussi été blessé.

Quoi qu'il en soit, à la suite de l'enquête qui fut faite, d'ailleurs assez rapidement, quatre jeunes gens furent compris dans les poursuites; ils sont tous les quatre tisserands et appartiennent à la commune de Roncq, — Adolphe Peronne, 22 ans, est condamné à un mois, ainsi qu'Albert Peronne, 21 ans; Edouard Debrauwère, 19 ans, encourt une peine de quatre mois; qu'un à J.-B. Kindts, il lui est infligé trois mois.

UN PEU INTÉRESSANT MONSIEUR. — L'un des derniers jours du mois d'avril, les époux Demeester, qui habitent cour Delacenserie, rue de Mouveaux, à Roubaix, voyaient arriver leur fils âgé de dix-neuf ans, Augustin Demeester, qui les a quittés depuis un certain temps et n'habite plus avec eux.

Il éprouve le besoin de leur rendre une visite, intéressée d'ailleurs, quand il est à bout de ressources. C'était le cas le 28 avril. Mais à peine rentré, Demeester bouscule et frappe ses frères et sœurs et brise les carreaux de la fenêtre ; et comme si cela ne suffisait pas, il met le feu aux rideaux du châssis. Heureusement, l'incendie put être enrayé à temps.

Ce peu recommandable personnage ne tarda pas à être cueilli par la police ; et c'est ainsi qu'Auguste Demeester comparaît pour coups, bris de clôture et dommage à la propriété d'autrui.

On entend les doléances des membres de la famille Demeester qui s'accordent à dire que le prévenu vient chez ses parents pour les dépouiller et demander de l'argent.

Le Tribunal octroie à Demeester une peine d'un mois de prison et deux amendes l'une de cinquante francs, l'autre de seize francs.

TOUJOURS LA FRAUDE. — Ch. Desseau, journalier, 30 ans, à Roubaix, pour importation d'allumettes de contrebande, deux mois de prison.

TRISTE FILS. — Le lundi 6 mai, vers onze heures du soir, Jules Delcour, 18 ans, rentrait saoûl chez lui rue du Bois à Lys-lez-Lannoy. Sa mère refusa d'ouvrir ; puis, pour mettre fin au tapage assourdissant que faisait le jeune perturbateur, elle se décida à ouvrir la porte, non sans s'être munie d'un bâton.

Mais son fils, à peine entré, prit le bâton des mains de sa mère et l'en frappa; tirant même de sa poche un couteau, il lui fit sur le bras et sur le côté des blessures peu graves, heureusement.

Les voisins accoururent aux cris de la pauvre femme et on remit ce triste fils au garde, qui l'incarcéra.

Delcour est condamné à quinze jours de prison et cinq francs d'amende.

INCULPATION D'ABUS DE CONFIANCE. — M. Paul Foveau, receveur à Roubaix, avait porté plainte contre un cabaretier de la rue d'Audenaerde, Alfred Florin, 30 ans, lequel aurait vendu des objets d'estaminet lui appartenant,

PETITE CORRESPONDANCE

A. N., rue des Anges. — Au siège social, estaminet des « Sans-Souci », rue du Collège.

B. M., 295. — Adressez-vous à l'état-civil, bureau des mariages, où tous les renseignements vous seront donnés.

Un artilleur. — 1° Adressez une demande à votre chef de corps et demandez à être examiné à Lille (au 43e); 2° Vous pouvez en référer à M. le colonel, commandant le 43e d'infanterie à Lille, avant le 15 mai courant.

Un bon Français à Tourcoing. — Il vous suffit de vous présenter à Lille (bureau de recrutement) à huit heures du matin muni de : 1° votre acte de naissance ; 2° un extrait, de votre casier judiciaire ; 3° un certificat de tirage au sort et 4° un certificat modèle n° 8 dit de bonne vie et mœurs. — Passez à la Mairie (Bureau militaire).

R. B. n 100. — 1° Vous ferez partie des jeunes gens de votre classe libérable en septembre 1896; 2° Non. — Renseignez-vous à la Mairie, Bureau des Elections.

E. C. à Tourcoing. — 1° Il vous faudrait voir M. le contrôleur des contributions ; 2° A M. le contrôleur principal à Lille ; 3° Consulter les matrices des quelles sont publiées.

L. D. 50. — 1° Il n'a droit à aucune dispense légale, comme enfant naturel reconnu ou non. 2° Oui, mais il peut solliciter la dispense comme soutien de famille; 3° Non. Voyez à la mairie les art. 91 et 95 de l'instruction ministérielle du 28 mars 1890 relative aux opérations du conseil de révision.

Franco-Belgique. — Cet enfant sera Français — art. 8 du Code civil modifié par la loi sur la nationalité du 26 juin 1889, ainsi conçu : 1° Tout individu né d'un Français en France ou à l'étranger, est Français etc.

TERRIBLE EXPLOSION A HAUTMONT

HUIT BLESSÉS

Vendredi matin, une catastrophe occasionnée par l'explosion d'une chambre à air s'est produite à Hautmont, aux Hauts Fourneaux de l'usine de la Sambre.

Il était cinq heures du matin, le mécanicien venait de mettre sa machine en marche quand l'explosion se produisit, blessant plus ou moins grièvement huit ouvriers lamineurs.

Au même instant, de lourds tuyaux en tôle volèrent en éclats et d'énormes morceaux de fonte, dont certains pesaient près de 100 kilos, furent lancés dans toutes les directions, projetés à une distance de plus de 1 mètre et allant se ficher en terre de l'autre côté du canal.

Tous les carreaux des maisons avoisinant l'usine ont été pulvérisés.

Les pertes matérielles occasionnées par cette explosion s'élèvent à 45,000 francs environ.

Les blessés ont reçu les soins empressés des médecins, MM. Carrette et Delannoy, qui ont assuré que la vie d'aucun de ces ouvriers n'était en danger.

Le plus gravement atteint est un nommé Henri Jamart.

Les ouvriers qui travaillent au haut fourneau ne chômeront pas : une partie d'entre eux seront occupés aux travaux de réparation et les autres aux laminoirs.

Cette explosion a répandu pendant un instant la panique chez les habitants de l'endroit qui, affolés par la peur, étaient tous accourus vers l'usine.

On recherche activement les causes de cette violente explosion ; à cet effet une enquête est ouverte.

NORD

La grâce des condamnés Bernard et Maki. — Nous avons annoncé hier que la peine de mort prononcée contre Bernard et Maki, les auteurs de l'assassinat de Viesly, était commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. Me Hatin, leur défenseur, a voulu se faire accompagner de l'aumônier de la prison pour leur communiquer cette nouvelle.

« Je désire, Monsieur l'aumônier, a dit l'éminent avocat, que vous soyez avec moi à la joie et à l'honneur, puisque vous avez eu la bonté de partager mes peines et mes soucis. Merci de tous les soulagements matériels et surtout des encouragements spirituels que vous avez si généreusement prodigués auprès de ces malheureux. »

N'est-il pas vrai que le prêtre a souvent l'occasion de jouer un beau rôle dans la société ? Inutile d'ajouter que Bernard et Maki ont fait bon accueil à cette double visite.

Un violent incendie à Gommegnies. — Deux maisons détruites. — Jeudi, vers minuit, un terrible incendie a éclaté dans une maison appartenant à M. Place, sabotier à Gommegnies, et s'est rapidement communiqué à la ferme de Mme veuve Delcourt. Malgré la promptitude des secours, on n'a pu empêcher les écuries et la grange de devenir la proie des flammes. Il n'en reste à présent qu'un amas de décombres. Seule la maison de M. Place était assurée.

Cour d'assises du Nord. — Nous devons mentionner l'affaire suivante, qui, renvoyée devant le jury par la chambre des mises en accusation de la Cour d'appel, porte à dix-sept le nombre de celles qui vont être jugées durant la session : Gustave-Adolphe Camus, âgé de 21 ans, journalier, sans domicile fixe; Auguste Lanciaux, âgé de 18 ans, journalier à Bermeram, et Léon Levêque, âgé de 25 ans, marchand tailleur, demeurant à Anzin

décès. — Deffrenne Adèle, 69 ans, rue Famchon. — Somain Marie, 49 ans, au Robigeux. — Poitier Emilia, 12 ans, rue Famchon.

TRESSIN. — *Déclarations de naissances du 1er au 10 mai.* — Néant. — *Publications de mariages.* — Decorte Emile-Joseph, 39 ans, quincaillier et Demouveaux Philomène, 32 ans, lisseuse, domiciliés à Tressin. — Rudant Martial, 25 ans, tisseur à Steelebout Stéphanie-Caroline, 22 ans, couturière, domiciliée à Lille.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du samedi 11 mai.* — Constant Elodie, fils Maquillier. — Germaine Crottebet, rue du Brun-Pain. — *Publications de mariages.* — François Deschamps, 23 ans, teinturier et Hortense Deschamps, 20 ans sojgneuse. — Edouard Delebergne, 32 ans, rattacheur et Marie Bonequillon, 28 ans, soigneuse. — Louis Vromant, 28 ans, fileur et Elise Marissal, soigneuse. — J.-B. Vandenberghe, 25 ans, rattacheur et Marie Dhondt, 19 ans, ménagère. — Carlos Meesschaert, 26 ans, tireur et Cécile Leborelle, 32 ans, soigneuse. — Carlos Verbaere, 25 ans, tireur et Aimée Broucke, 27 ans, rattacheuse. — Maurice Marie, 29 ans, rattacheur et Germaine Boulet, 19 ans, soigneuse. — Julien Dujardin, 30 ans, tisserand et Sophie Debosschere, 34 ans, soigneuse. — Augustin Bachelet, 36 ans, rattacheur et Angéline Vankleef, 20 ans, soigneuse. — J.-B. Clarisse, 26 ans, rattacheur et Marie Perin, 23 ans, rattacheuse. — Achille Ducroquet, 50 ans, cultivateur et Sophie Clarisse, 22 ans, cultivatrice — Auguste Braun, 29 ans, blanchisseur et Léonie Laverze, 28 ans, tisserande. — J.-B. Boulanger, 26 ans, tisserand et Virginie Wauters, 26 ans, bobineuse. — Pierre Maret, 44 ans, employé et Zoé Ducoulombier, 31 ans, sans profession. — Désiré Lagache, 25 ans, rattacheur et Julie Sintobin, 25 ans, soigneuse. — Charles Marie, 46 ans, fileur et Marie Fleury, 42 ans; soigneuse. — Albert Pille, 25 ans, rentreur et Hortense Verstraeten, 20 ans, servante. — Charles Masselis, 44 ans, débardeur et Jeanne Coussens, 24 ans, soigneuse. — Henri Leman, 20 ans, rattacheur et Angèle Castel, 20 ans, soigneuse. — Léopold Vanlierde, 29 ans, teinturier et Marie Bastiaens, 31 ans, tricoteuse. — *Mariages.* — J.-B. Stoeuxs, 27 ans, colporteur et Hortense Vandenbroucke, 22 ans, fussautrière. — Louis Leblanc, 22 ans, rattacheur et Marie Deconinck, 26 ans, soigneuse. — Louis Deboulonne, 30 ans, sans profession et Marie Desmet, 31 ans, sans profession. — Albert Duchatelet, 24 ans, sans profession et Madeleine Sabouret, 22 ans, sans profession. — Alfred Bouckaert, 28 ans, journalier et Hermance Lepers, 28 ans, couturière. — Alfred Dufourmont, 27 ans, magasinier et Léonie Lejeune, 23 ans, magasinière. — *Déclarations de décès.* — Louis Burda, 1 mois, Grande-Rue 3 Pierres. — Céline Benoit, 44 ans, sans profession, rue Haute 44. — Antoinette Dumoulin, 73 ans, sans profession, Petites-Sœurs, rue de Lille. — Jules Lecoutre, 1 mois, rue Victor-Hugo 63.

MOUVEAUX. — *Déclarations de naissances du 20 avril au 4 mai.* — Valentine Vandesteene, La Chapelle. — Albertine Lamarque, Croix-Bouillette. — Florimond Monier, Le Pil. — Cyrille Decottignies, La Place. — *Mariages.* — Alphonse Vandenbroucke, 27 ans, employé de commerce et Louise Vantomme, 27 ans, piqueuse. — Alphonse Vanmullem, 24 ans, fileur et Palmyre Herlin, 23 ans, soigneuse. — Théophile Puraye, 21 ans, apprêteur et Rosine Mestack, 23 ans, bobineuse. — *Déclarations de décès.* — Célina Parent, 30 ans 8 mois, Croix-Bouillette. — Valentine Vandesteene, 17 heures, La Chapelle. — Louis Liagre, 79 ans 2 jours, La Place. — Maria Holzwarth, 6 ans 8 mois, Les Duriez. — Jean-Baptiste Bericke, 74 ans 3 mois, La Place. — Fleurentine Hequette, 70 ans 3 mois, La Placette. — Rosalie Montagne, 69 ans 9 mois, La Motte. — Marie Catel, 5 mois, La Placette. — Louis Storme, 3 ans 6 mois, Les Bonnets. — Madeleine Dervaux, La Placette.

BONDUES. — *Déclarations de naissances du 27 avril au 10 mai.* — Marthe Desplanque, Vieille-Motte. — Emile Persyn, Vieille-Motte. — Camille Marcel, Bas-Quartier. — Arthur Blomme Place. — Julien Dhalluin, Place. — Paul Wagnon, Risquons-Tout. — *Mariage.* — Louis Dumortier, 29 ans et Hélène Van Elslande, 33 ans, cuisinière. — *Déclarations de décès* — Oscar De Sutter, 4 mois, Triez. — J.-B. Cormorant, 19 mois, Faubourg.

MOUSCRON. — *Déclarations de naissances du 28 avril au 4 mai.* — Gaston Vanhauwaert, au Christ, — Marie Coussens, Blanc-Pignon. — Andréa Bourgois, cité Laffre. — Alphonse Vandevoorde, Bas-Voisinage. — Albert Dendievel, Petit-Pont. — Achille Lecoutre, rue des Anges. — Hélène Knockaert, Compas. — Henri Vanturnhout, au Christ. — Joseph Grégoire, Haut-Judas. — Elise Soens, Couet. — Madeleine Leclercq, Bois de Chênes. — Victor Leclercq, Bois de Chênes. — Ernest Meert, Mont-à-Leux. — *Mariages.* — Jules Benoit, 25 ans, mécanicien et Marie Vanhauwaert, 26 ans, bambrocheuse. — Camille Soenen, 20 ans, rattacheur et Elodie Ghyselinck, 18 ans, soigneuse. — Gustave Pollet, 34 ans, maçon et Sidonie Balcaen, 27 ans, ménagère. — François Thiry, 35 ans, négociant en vins et Marie Pollet, 25 ans, sans profession. — Louis Decock, 33 ans, tisserand et Marie Delangles, 31 ans, journalière. — *Déclarations de décès.* — Victor Allard, 1 an, canton du Petit-Pont. — Albert Verplancke, 1 mois, canton du Dragon.

MENIN. — *Déclarations de naissances du 26 avril au 3 mai.* — Van Eenoo Madeleine, rue de l'Arsenal 28. — Debrunne Julien, rue de Bruges 76. — Ghesquière Ursule, rue de Courtrai 10. — Eggermaut René, place d'Armes 15. — Mechiels Auguste, avenue de la Ferme 52. — Grillet Marthe, rue d'Ypres 44. — Vanhee Robertine, rue de Wervicq 339. — Picavet Angèle, rue de Lille 283. — Soete Jules, porte de Bruges 90. — Maes Charles, rue de l'Esplanade 34. — L'haire Edgard, rue de Courtrai 18. — Desmet Maurice, avenue de la Ferme 46. — Baston Hectorine, rue du Moulin 1. — Vandewale Agnès, rue d'Ypres 36. — Brinck Madeleine, rue de Bruges 203. — *Publications de mariages.* — Lamote François, lithographe, rue de Reckem et Louise Ares, ouvrière de fabrique, rue d'Ypres. — Vangaeveren Charles, tisserand, rue de Reckem et Bruggeman Marie, ménagère, rue de Reckem. — *Mariages.* — Vanassche René, maçon, 29 ans, rue d'Ypres et Arnould Emélie, sans profession, 25 ans, rue de Werwicq. — Boute Henri, cultivateur, 38 ans, rue de Wervicq et [illegible]

tout à la Chambre, les deux ou trois députés qui sont parvenus à se faire élire sur son programme, étant des personnages qui restent à peu près inconnus, dont un millième opiniâtre dissimule pour ainsi dire la présence au Parlement.

M. Anspach n'a pas eu la crânerie de se représenter devant ses électeurs. Il a abandonné le drapeau libéral dans l'élection rendue nécessaire par la démission d'un conseiller provincial de Thuin, professeur à l'Ecole des Mines de Mons, et qui porte le nom de Canon. Ce Canon ne tonnera, du reste, pas ailleurs que dans les meetings électoraux.

Il n'a pas de chances de passer. Il y aura sans doute un ballottage au premier tour entre les deux candidats catholique et socialiste, et, au second tour, la complaisance d'une partie des libéraux pour les socialistes assurera une fois de plus le triomphe du représentant de ces derniers.

Celui-ci est le citoyen Lekeu, ex-surveillant à l'Athénée de Chimay, révoqué pour participation publique et active à la propagande socialiste.

Le candidat catholique est M. Charles Bailly, industriel à Morlanwelz. Il s'est présenté tardivement, après qu'on avait déjà annoncé que les catholiques ne lutteraient pas. Il y a quelques années encore, les catholiques avaient commencé la conquête de cet arrondissement, réputé longtemps un des mieux acquis au libéralisme. Aujourd'hui, ils y apparaissent désorganisés, divisés, déroutés, et les socialistes, hélas ! l'enserrent fiévreusement des mailles de leur solide organisation.

Leur propagande électorale y a été admirable d'activité et de puissance. Dimanche dernier, ils ont donné dans l'arrondissement 63 conférences ; il n'y a pas un village, même parmi ceux perdus au milieu des bois et des pagnes du solitaire pays de Chimay, qui n'ait reçu la visite d'un orateur socialiste.

J'aurai soin de vous téléphoner demain soir l'issue de l'élection, dont les chiffres officiels ne seront connus que le lendemain.

— L'ABBÉ DAENS A ROME. — L'abbé Daens est parti ce matin pour Rome, où le Saint-Père l'a fait appeler par l'intermédiaire du nonce. Il fera une halte à Paris, où il doit voir diverses personnalités, notamment le nonce Ferrata, qui, on le sait, représenta assez longtemps le Vatican auprès du roi Léopold, et connaît par conséquent fort bien la Belgique. Le député d'Alost compte rester une quinzaine de jours à Rome, où il n'a plus été depuis vingt ans.

L'abbé Daens retrouvera à Rome Mgr Doutreloux, évêque de Liège, et l'un des initiateurs du mouvement démocratique chrétien.

On annonce aussi le départ pour la Ville Eternelle du duc d'Ursel, sénateur, président du conseil supérieur de l'industrie et du travail, et qui s'est fait remarquer depuis plusieurs années par des discours et des écrits attestant des vues très modernes et intelligentes, quoique plus prudentes que celles de l'abbé Daens, sur notre évolution sociale et économique.

M. le duc d'Ursel est le beau-frère du comte de Mun. Il semble destiné à devenir le chef d'un groupe qui tiendrait le milieu entre les conservateurs et les intransigeants de la démocratie chrétienne; il représente ce qu'on pourrait appeler la démocratie chrétienne gouvernementale.

— LE COMITÉ DE LA LIGUE DÉMOCRATIQUE (catholique) composé des délégués des diverses associations affiliées, tiendra demain après-midi une séance, qui sera sans doute assez chaude. On y remettra en question la conduite des députés démocrates chrétiens dans la discussion communale; on s'y occupera aussi de la rédaction d'un manifeste, de la question scolaire, etc.

— M. BEERNAERT A PARIS. — M. Beernaert va mardi à Paris, présider la séance principale du quatorzième congrès annuel tenu par la Société d'économie sociale et les unions dont Le Play a été le fondateur. L'éminent ministre d'Etat assistera au banquet qui clôture le congrès et rentrera à Bruxelles mercredi matin.

LEERS-NORD. — L'affaire de Leers. — Descente du Parquet — Nous avons parlé hier de la mort de François Persseman, berger chez M. Duthoit, fermier à Leers-Nord.

Le parquet de Courtrai, représenté par MM. Leschevin, procureur du Roi, Labis, juge d'instruction, et Segond, greffier, accompagné de M. Schrevens, médecin-légiste, est descendu à Leers-Nord, samedi à 8 heures 55 du matin; il y était attendu par la gendarmerie de Templeuve.

L'autopsie a eu lieu dans une prairie attenante à l'estaminet de la « Maison Communale. » Pendant ce temps, les magistrats instructeurs se sont rendus à l'estaminet Deconinck, où ils ont interrogés plusieurs témoins.

Il résulte de l'autopsie que le malheureux est mort des suites de la blessure qu'il a reçue au sommet de

Ne demandez chez votre Epicier que du

TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

Exiger la Marque de Fabrique déposée.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Epiceries et de Comestibles.

Vente en Gros: 262, Boulevard Voltaire, 262 — PARIS.

Celles qui n'ont plus vingt ans

Pour beaucoup de femmes, c'est une chose très douloureuse de n'avoir plus vingt ans ! c'est une terrible affaire, aussi, et un grand dépit quelquefois. Combien d'entre elles voudraient retenir les jours qui passent, qui fuient, qui s'écoulent comme l'eau, les éloignent davantage à chaque matin, à chaque soir, de l'instant magique où tout rayonne et qui recule, recule... Vingt-cinq ans, trente ans, quarante ans. La cloche qui tinte les heures semble prendre le son d'un glas, et l'on dirait qu'avec les années, il tombe de la cendre sur la vie.

Je le reconnais, le soleil n'est plus aussi brillant. Mais est-il moins doux ? Ce que l'on perd en vivacité, on le gagne en profondeur. Chose singulière, il est rare que ceux qui ont la jeunesse en jouissent avec plénitude, je veux dire avec connaissance. Presque toujours, quand il s'agit d'être heureux, le moment présent nous échappe; nous sommes ainsi faits que nous jouissons bien plus par le souvenir que par la possession. Dans le moment présent, d'ailleurs, la faculté d'abstraire ne saurait s'exercer, tandis que plus tard, en se rappelant les joies que l'on connut, on peut facilement les séparer de tout ce qui les entoura quand elles parurent et les amoindrit. C'est pourquoi il n'est personne qui ne puisse dire : Tel jour, à telle heure, j'ai été heureux. Mais combien peuvent dire : En ce moment, je suis heureux ?

De même l'on dit : J'ai eu vingt ans, et il semble que si l'on pouvait les revivre, on userait avec plus de douceur. Cette folie de croire cela, et, après tout, ce que les vingt ans ont peut être de meilleur, c'est comme les roses d'antan, d'avoir été.

N'importe, le regret des roses d'antan et des vingt ans passés subsiste. Ah ! la première jeunesse celle-là qui finit vers la vingtième année ! Et quoi, si tôt ? Oui, et encore, en ce court espace de temps, y a-t-il, comme dans la nature, plusieurs printemps : celui des perce-neige et des renoncules qui commence à quinze ans ; celui des violettes qui s'épanouit à dix-sept et celui des lilas qui fleurit à vingt. Après, c'est la saison des roses, de toutes les roses : roses de mai, roses de juin, roses d'été, roses d'automne. Puis vient le temps des chrysanthèmes après lesquels il n'y a plus que les feuillages d'hiver.

Il est très peu de femmes qui se résignent aux chrysanthèmes et surtout aux feuillages d'hiver. En quoi elles ont tort. Car, qu'on s'y résigne ou non, on n'évite pas l'inéluctable, et du moins, quand on l'accepte, a-t-on quelque mérite.

Pour dissimuler les rides, pour cacher les cheveux gris, pour voiler la flétrissure du visage, que de supercheries, que de tricheries, que de luttes d'autant plus âpres qu'elles sont plus mesquines ! Et à quoi bon ? Quelle horreur qu'une femme fardée !

Il est certain qu'une femme vraiment respectable n'use pas de ces moyens, dont les motifs, en somme, ont des dessous inavouables. Je ne dis pas que le dépouillement, le découronnement ne soit pénible. Madame de Lamartine, malgré toute sa sagesse et sa vertu, convenait dans son journal (1) que ses premiers cheveux gris, qui lui vinrent à trente-sept ans, lui furent pénibles à accepter. Du moins les accepta-t-elle, et elle resta belle jusqu'à sa mort, c'est-à-dire jusqu'à la vieillesse, nous a dit son fils.

COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — Une belle partie de coqs est engagée entre Henri Boucufant et Vanmansart de Croix, le dimanche 12 mai. Au passage des Arts, rue des Arts, 2|3 morts pour 21 fr. paires de plaisir 10 fr., mise au pare à 4 h. 1|2.

— Dimanche 12 mai, attaque d'un 3|5 pour 20 francs, chez Oscar Savary, 31 rue du Tilleul, Roubaix, contre Delmarle, de la rue Beaurewaert. Mise au pare à 5 heures précises.

— Dimanche 12 mai aura lieu chez M. Vandecrux, estaminet du Beau-Parc, boulevard de Metz 43, un 2|3 mort pour 30 francs, paires de plaisir à 5 francs, contre les Amis réunis de chez M. Alphonse Dardusse, estaminet de la Grosse duite, rue de la Vigne. On battra à paires. Entrée 0,50 c. Mise au parc à 6 heures.

WATTRELOS. — Aujourd'hui dimanche 12 mai aura lieu chez Mme veuve Parent le rendage de la partie engagée pour 30 fr. contre le Brasseur d'Herseaux.

WASQUEHAL. — Aujourd'hui dimanche, chez Bacq, à l'estaminet St-Joseph à Wasquehal, rendage de la partie de coqs engagée contre la société du Molinel. Mise au pare à 5 heures.

— Le fund de la Pentecôte, concours de coqs chez Napoléon Detailleur au Noir-Bonnet. 7 francs de mise. 2 fr. à chaque coq gagnant. 12 sociétés y prendront part. Tirage au sort à 4 heures, concours à 5 heures.

TOURCOING. — La Société du Coq Chantant établie chez M. Louis Verkamer, rue St-Louis, donnera le jeudi 23 mai, jour de l'Ascension, un grand concours de coqs. On acceptera douze sociétés. La mise sera de 7 fr. Tout coq gagnant aura 20 fr. Les mises seront prises à l'avance et payables à l'inscription. Le tirage aura lieu à 5 heures. Prix d'entrée 50 cent. Les armes américaines seront refusées et les autres ne pourront dépasser 37 millimètres.

— Aujourd'hui à midi attaque d'une paire de coqs pour 50 fr. chez M. Richard, cabaretier à la Croix-Rouge en face de chez M. Jacquart. Cette paire se joue contre M. Vandebaugaert.

— Le même jour à midi et demi aura lieu au Coq chantant une partie d'un 2 de 3 pour 25 fr. contre Cousine de Roncq.

— Vendredi dernier a eu lieu chez Mme veuve Destrousseaux, estaminet de l'Ours, rue de Roubaix, une belle partie de coqs qui avait attiré beaucoup d'amateurs. Il s'agissait d'un 2 de 3 mort pour 50 fr., paires de plaisir à 10 fr. engagée entre la société des Amis-Réunis de l'Ours de Tourcoing contre les marchands de poisson. Cette partie fort intéressante a été très animée, les paris se sont engagés sans interruption pendant toute la durée du combat. Voici le résultat de ce tournoi: La société de l'Ours a gagné les 1re, 2e, 3e et 4e paires.

LEERS (France). — Aujourd'hui dimanche 12 mai, grand concours de coqs chez A. Dufreux, à l'estaminet du Peintre, sur la Place, à Leers (France).

MOUVEAUX. — Dimanche 12 mai, à l'estaminet du Bon Coin, on battra une paire de poules pour 10 francs. Armes d'acier. On verra battre la terrible bleue inoffensive. Mise au parc à 11 heures 1|2 précises.

JEU DE BOULES

TOURCOING. — Aujourd'hui 12 mai, grand jeu de boule à la platine chez M. Ladsous, sentier du Chêne-Houpline. 320 francs de prix en espèces répartis en six prix et quatre primes. La mise sera de 50 centimes. La boulonne étant couverte et éclairée au gaz, rien n'empêchera le jeu d'avoir lieu.

JEU DE BOULES A LA PLATINE

ROUBAIX. — Un grand jeu de boule à la platine 500 fr. de prix en espèces, aura lieu le dimanche 9 juin, chez M. Marrissal, au « Palais du Pile », on pourra prendre 4 mises pour 3 francs. Le rebattage des 9 aura lieu à la fin de chaque peloton, le jeu étant couvert le mauvais temps n'empêchera pas d'avoir lieu.

WASQUEHAL. — Le dimanche de la Pentecôte aura lieu chez Napoléon Detailleur, au Noir-Bonnet, à Wasquehal, un grand jeu de boule à la platine. 300 francs de prix. Le jeu ayant été remis à neuf, il n'y aura qu'un essai, le dimanche 26 mai; à cette occasion on boulera des jambons. Voir les affiches pour conditions.

CONCOURS DE CHIENS RATIERS

ROUBAIX. — Aujourd'hui dimanche à 12 heures, à l'estaminet du « Brouiteux », chez M. Verhaeghe, boulevard Gambetta 59, grande partie de chiens ratiers entre le terrible Fox du Brouiteux qui aura vingt-cinq rats à détruire et Picard à M. Delabaye, qui en aura vingt à exterminer. L'enjeu est de 50 fr. — Un défi de 20 francs est engagé avec l'homme-ratier qui devra introduire trente gros rats vivants dans un tonneau en moins